AAPPMA ELORN

RAPPORT D'ACTIVITES 2014

La passe à poissons sur le Quillivaron

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Elorn - Moulin de Vergraon 29450 SIZUN
☎ 02 98 68 85 08 / 06 12 26 27 62 Internet : www.elorn-aappma.com E-mail : aappmaelorn@orange.fr

SOMMAIRE

EDITO *Page 1*

1. L'AAPPMA de l'Elorn *Page 3*

1.1. Présentation

1.2. Fonctionnement

1.2.1. Le conseil d'administration

1.2.2. Les adhérents

2. BILAN DE LA SAISON DE PECHE 2014 *Page 7*

3. LES SUIVIS PISCICOLES *Page 9*

3.1. LE SAUMON

3.1.1. La station de Kerhamon

3.1.2. Les indices d'abondance

3.1.4. Le comptage des frayères

3.2. LA TRUITE

3.2.1. La trappe de comptage du Mougau

3.2.2. Le RHP (Réseau Hydrobiologique et Piscicole)

4. LES OPERATIONS DE REPEUPLEMENT *Page 15*

4.1 La truite

4.2 Le saumon

5. LE GARDIENNAGE ET LA LUTTE ANTI-BRACONNAGE *Page 15*

6. LA RESTAURATION ET L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU *Page16*

6.1. Historique

6.2. Bilan des opérations 2014

6.3. Les chantiers bénévoles

7. LA LUTTE ANTI-POLLUTION *Page 22*

7.1. Les pollutions et atteintes à l'environnement

8. ANIMATIONS – INFORMATION - PROMOTION *Page 24*

9. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES *Page 25*

10.1. Partenaires institutionnels

10.2. Partenaires associatifs

10. DIVERS *Page 26*

11. REMERCIEMENTS *Page 27*

12. ANNEXES *Page 28*

EDITO

Après une année de répit sur le front des « blooms planctoniques » au lac du Drennec en 2013, l'année écoulée a connu une véritable explosion des cyanobactéries, au cours du dernier trimestre. Pour plus de précisions, voir en annexe un rapport qui retrace l'historique de l'évolution de la qualité de l'eau sur ce site fragile et emblématique.

La baisse des financements en faveur des opérations d'entretien s'est confirmée tout au long de l'année. Malgré les multiples démarches des membres du conseil d'administration, notamment auprès des collectivités, cette situation menace à très court terme l'actuelle structure salariée. Un sujet de préoccupation majeur qui a largement occupé notre assemblée générale 2014.

Au chapitre des bonnes nouvelles, le lecteur notera l'excellente montaison des saumons de printemps ainsi que la « reconnection » du Quillivaron, le plus important affluent de l'Elorn, immédiatement colonisé par les poissons migrateurs.

Enfin, comme chaque année, nous nous sommes attachés à présenter un rapport d'activités le plus exhaustif possible afin que chacun prenne conscience de la diversité des missions qui incombent aux AAPPMA.

Bonne lecture.

Le Président,

Jean-Yves KERMARREC

1. L'AAPPMA DE L'ELORN

1.1. PRESENTATION

- Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique.
- Association agréée de protection de l'environnement (Article L. 141-1 du Code de l'Environnement), du 28 janvier 2013.
- Association agréée Jeunesse et Sports : agrément jeunesse et éducation populaire, du 28 janvier 1997.

25 AAPPMA dans le Finistère

3800 (environ) AAPPMA en France

La zone d'influence de l'association recouvre la totalité du bassin versant de l'**ELORN**, ainsi que les têtes de bassin suivantes : **L'HORN LE GUILLEC LA FLECHE LA PENZE**.

Communes concernées : **BODILIS, COMMANA, DIRINON, GUICLAN, GUIMILIAU, LA MARTYRE, LANDERNEAU, LANDIVISIAU, LAMPAUL-GUIMILIAU, LANNEUFRET, LA ROCHE MAURICE, LOC-EGUINER, LOCMELAR, PENCRAN, PLOUDIRY, PLOUNEVEZ-LOCHRIST, PLOUGAR, PLOUGOURVEST, PLOUEDERN, PLOUNEVENTER, PLOUZEVEDE, PLOUVORN, SIZUN, ST VOUGAY,ST SAUVEUR, ST SERVAIS, ST CADOU, ST DERRIEN**.

Les missions des AAPPMA (extrait des statuts) :

TITRE II : OBJET

Article 6. L'association a pour objet :
1°) De détenir et de gérer des droits de pêche :
- sur les domaines publics et privés de l'Etat ;
- sur les domaines publics et privés de collectivités locales ;
- sur les domaines privés de propriétaires ; sur ses propres propriétés ;

2°) De participer activement à la protection des milieux aquatiques et de leur patrimoine piscicole, en particulier :
- par la lutte contre le braconnage ;
- par la lutte contre la pollution des eaux ou toutes autres causes qui ont pour conséquence la destruction, la dégradation des zones essentielles à la vie du poisson ;

3°) D'organiser la surveillance, la gestion et l'exploitation équilibrée de ses droits de pêche dans le cadre des orientations départementales de gestion piscicole des milieux aquatiques portées à sa connaissance par la fédération départementale ;

4°) D'effectuer, sous réserve des autorisations nécessaires, toutes les interventions de mise en valeur piscicole ;

5°) De favoriser les actions d'informations, de promouvoir des actions d'éducation dans les domaines de la protection des milieux aquatiques, de la pêche et de la gestion des ressources piscicoles.

6°) De collaborer à des études et programmes scientifiques portant sur la faune et la flore.

7°) De définir et mette en œuvre un plan de pêche.

8°) D'organiser des concours de pêche et manifestations diverses.

D'une manière générale, l'association peut effectuer toutes opérations concernant directement ou indirectement l'objet de son action. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre des orientations départementales définies dans les missions statutaires de la fédération …

1.2. FONCTIONNEMENT

1.2.1. Un conseil d'administration, a été élu le 14 décembre 2008, lors d'une assemblée générale extraordinaire, pour une durée de 7 ans.

Les membres du bureau se réunissent toutes les semaines à la Maison de la rivière de Sizun et le conseil d'administration, le premier jeudi de chaque mois.

L'importance de l'association (4 salariés) ainsi que la multiplicité des actions et des missions, nécessitent cette fréquence de réunions, afin de réagir rapidement, en fonction de l'actualité et de permettre la diffusion de l'information à l'ensemble des administrateurs.

BUREAU

PDT D'HONNEUR	Marcel ABILY (✝)	
PRESIDENT	KERMARREC J. Yves	Moulin de Kermadec 29800 LA ROCHE MAURICE
VICE PRESIDENT	PENNEC Yves	Roch Glaz 29800 PLOUDIRY
TRESORIER	GUEROC Christophe	Rue du Dr CORRE 29450 SIZUN
TRESORIER ADJT	ROZEC Gérard	Locmélar 29400 PLOUNEVENTER
SECRETAIRE	SPONNAGEL Gérard	4, Rue Ambroise PARE 29400 LANDIVISIAU
SECRETAIRE ADJT	DOLOU Alain	Roudouir 29460 HANVEC

ADMINISTRATEURS

BARRET Jean Max	LANDIVISIAU
COMTE Jean Louis	LANDIVISIAU
COAT Roland	LANDERNEAU
LE BIHAN Gilles	LAMPAUL-GUIMILIAU
LEON Jacques	LANDIVISIAU
LE BER Ewan	SIZUN

Le CA de l'AAPPMA
(Absent de la photo : J. LEON)

ORGANIGRAMME

CONSEIL D'ADMINISTRATION
↓
Président
J. Yves KERMARREC

↓

Directeur
Guy LE MAOUT

↓

Chef d'équipe
François MOALIC

Agents entretien milieu aquatique
Olivier GUEGUEN
David PICHON

MOYENS MATERIELS

- 1 fourgon, 1 voiture, 1 remorque
- 6 tronçonneuses, 5 débroussailleuses
- 1 tondo-broyeur + divers matériels

Café l'Entracte – SIZUN
La Maison de la Rivière – SIZUN
Bureau de l'AAPPMA – SIZUN
Café les Brumes – COMMANA
Bar des sports – LA ROCHE MAURICE
FLORICANE – Plougastel-Daoulas
Une histoire de nature - LANDERNEAU

1.2.2. Les adhérents

TARIF DES CARTES – SAISON 2014

Taxe CPMA	**32,00**	**Permission Jour**	**10,00**
Cotisation fédérale	**14,00**	**Permission hebdomadaire**	**30,00**
Cotisation AAPPMA	**82,00**		
TOTAL CARTE TRUITE **----------** **Cartes « FEMMES »**	**130,00** **----------** **30,00**	**Jeunes 12 à 18 ans + taxe CPMA** **----------** **Jeunes – 12 ans**	**20,00** **Dont 3 € fédé** **1 €** **----------** **5 €**
+ taxe migrateurs	**50,00**		

SOCIETAIRES	309	Permission JOUR	292
JEUNES –12 ans	196	Permission HEBDO	145
Jeunes de 12 à 18 ans	101		
Carte découverte « FEMMES »	11	**TOTAL ADHERENTS**	**1054**

A ce tableau, il faut rajouter les 183 cartes GLI (106 à l'année et 77 à la journée)

EVOLUTION DES VENTES DE CARTES DE PECHE

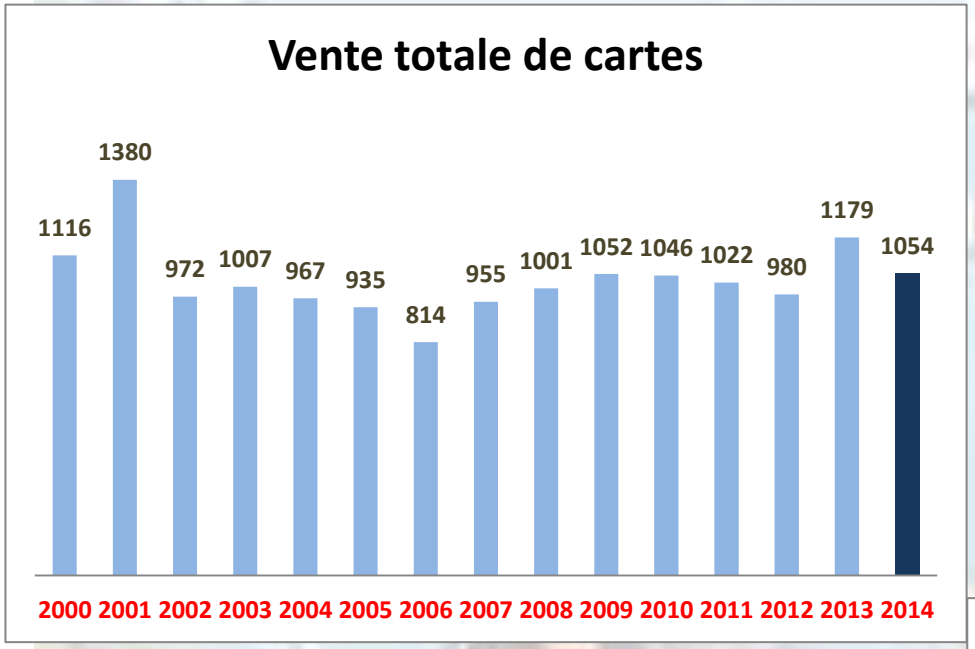

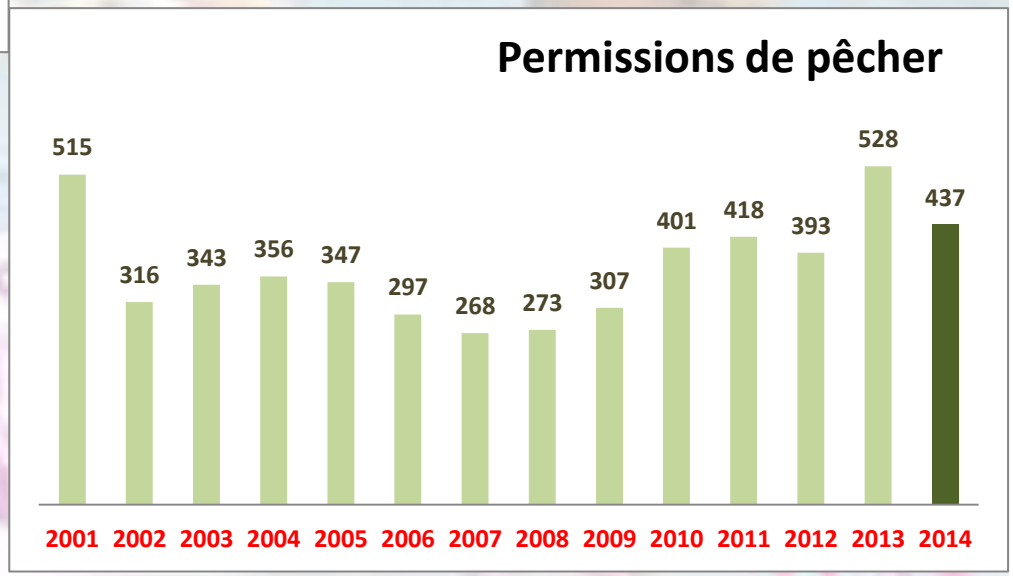

2. BILAN DE LA SAISON DE PECHE

L'hiver 2O13/2O14 a été caractérisé par une succession de dépressions atlantiques particulièrement virulentes : nombreuses et fortes tempêtes, pluviométrie continue. Durant 1O semaines les cours d'eau ont subi des crues répétées et exceptionnelles. Des centaines d'arbres ont été arrachés et ont obstrué le lit mineur, l'érosion des berges n'a fait que s'accentuer.

Après un tel déferlement des eaux on pouvait légitimement s'inquiéter sur les résultats de la reproduction, tant pour le saumon que la truite. Les poissons sauvages adaptés à un milieu, même hostile, ont à l'évidence une capacité de résistance étonnante, en effet les résultats des pêches électriques ont confirmé un excellent recrutement 2O14 (voir chapitre 3 : les suivis piscicoles).

Saumon :

Avec 749 saumons enregistrés au vidéo comptage, l'année écoulée se situe dans la moyenne. Si on regarde de plus près la composition du stock il faut souligner l'importance de la population de saumons de printemps (2HM) qui dépasse les 3OO sujets. C'est deuxième meilleure saison après 2011, depuis la mise en service de la trappe (avril 2007).

A contrario, la population de castillons a été faible, au maximum 5OO poissons contre I IOO en 2O13 qui a connu il est vrai une excellente montaison estivale.

Le TAC avait été relevé de 27 à 4O poissons pour le saumon de printemps. Hélas, il faut déplorer le comportement irresponsable de certains pêcheurs qui n'ont pas déclaré leurs prises. C'était prévisible car en l'absence de gardiennage et de sanctions depuis de nombreuses années, le résultat était couru d'avance. Face à ce comportement et compte tenu de la très forte pression de pêche, le chiffre des montaisons n'a plus été affiché à Kerhamon à partir du 19 juin.

En outre, durant la saison estivale, il est déplorable de constater l'attitude de quelques pratiquants dont le passe temps favori consiste à pêcher systématiquement les poissons à vue, quitte à leur « fourrer » la mouche dans la gueule. De nombreux moucheurs ont fait part de leur écœurement et des guides de pêche ont même proposé la mise en place d'une charte de bonne conduite pour éviter ces dérives.

Au total 59 captures (saumons de printemps + castillons) ont été déclarées en 2O14 au centre de Rennes. Ce chiffre ne correspond évidemment pas à la réalité, dès lors qu'au minimum 5O saumons de printemps ont été capturés. Dans les faits, le bilan réel s'élève à plus de IOO captures (y compris les poissons relâchés, notamment en fin de saison).

Un dernier mot : l'AAPPMA a activement œuvré pour supprimer le quota individuel des saumons de printemps, source de tricherie dans le contexte actuel de gardiennage.

Truite :

Avec les débits très puissants du début de saison les pêcheurs au vairon et au toc ont réalisé de belles pêches. Plusieurs captures de 4O à 45 cm ont été signalées.

Durant la saison mouche les résultats, de l'avis général, ont été moyens car l'activité en surface est restée faible et les plus beaux poissons peu actifs. La faible densité des herbiers après les longues périodes de crues explique sans doute cette saison mouche en demi teinte. Les adeptes de l'ultra léger ont été plus favorisés.

Truite de mer :

L'Elorn n'est pas une rivière à truite de mer, comme le sont certains ruisseaux côtiers du Nord Finistère. Néanmoins 41 poissons ont été enregistrés à la trappe de kerhamon.

Alose :

Après des montaisons très conséquentes au début de la décennie 2OOO (l'estimation portait alors sur plus de 1OOO poissons) et malgré une légère embellie en 2013, la population d'aloses stagne à un niveau médiocre. Seuls 98 poissons ont été dénombrés à la station (pour mémoire, 212 en 2013). Peu de captures réalisées, du fait d'une faible pression de pêche sur cette espèce.

Lac du Drennec :

Saison tout à fait correcte au lac jusqu'à l'apparition des cyanos surtout à partir du mois d'octobre. Voir en annexe le dossier présenté lors de l'assemblée générale.

A noter le concours « mouche junior » le 12 avril et l'organisation d'une grande journée de pêche organisée en lien avec l'ABPM sous la houlette de Paul Troël le 28 septembre. Une trentaine de moucheurs, venus parfois de très loin, se sont retrouvés sur le lac.

Enfin la démarche de classement en GRAND LAC INTERIEUR s'est concrétisée administrativement en 2O14 avec la prise de l'arrêté préfectoral, en date du 20 mars 2014 (consultable sur le site de la préfecture).

3. LES SUIVIS PISCICOLES

Malgré l'évolution des connaissances techniques et scientifiques, le milieu aquatique et tout particulièrement le « monde des poissons », reste mystérieux, insaisissable. Ainsi le pêcheur bredouille, a t'il souvent tendance à considérer : « qu'il n'y en a plus, que ce n'est plus comme autrefois et qu'il faut en remettre … »

Les gestionnaires des rivières à salmonidés ne peuvent évidemment se contenter de telles approximations, d'où la mise en œuvre, au cours de ces deux dernières décennies, de programmes de recherche, sous maîtrise d'ouvrage de la fédération des AAPPMA, du syndicat de bassin, de l'ONEMA, auxquels les AAPPMA collaborent

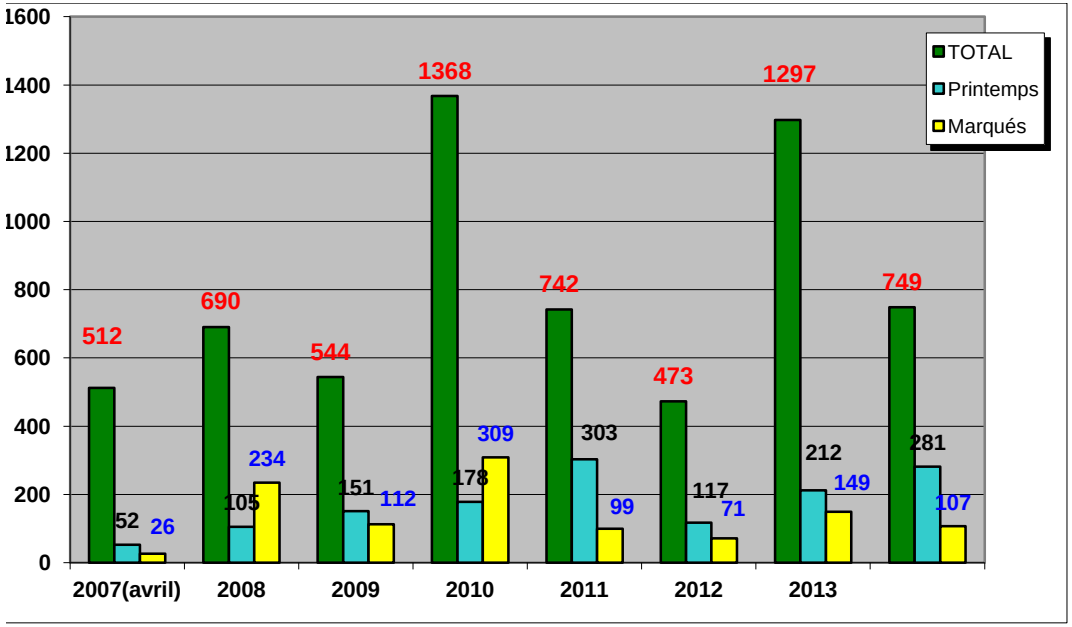

3.1 LE SAUMON

3.1.1. La station de Kerhamon

749 SAUMONS ont donc été dénombrés au vidéo comptage à KERHAMON. Ce chiffre ne tient pas compte de l'échappement qui a été important en début de saison puisque la trappe, endommagée par les violentes crues, a été mise hors d'usage du 12 février au 3 avril. A priori, sous réserve de validation par le comité scientifique on peut donc considérer que près d'une centaine de poissons ont échappé au comptage, dont une bonne partie de saumons de printemps.

A noter que cette installation et les terrains attenants propriétés de la fédération départementale devraient être intégrés dans le sentier de randonnée LA FOREST LANDERNEAU – LA ROCHE MAURICE.

Saumons devant la caméra

3.1.2. Les indices d'abondance

Quelques précisions sur la méthode et un rappel des objectifs :

- Connaître l'abondance en juvéniles de saumon atlantique sur le bassin de l'Elorn (démarrage : 1998)
- 12 stations sur le bassin
- Méthode : pêche électrique. L'anode balaye une zone de 5 m2, à différents endroits, durant une période de 5 mn par station.
- Financement : Contrat de plan Etat-Région.
- Maître d'ouvrage : Fédération AAPPMA.

Contre toute attente, les très fortes crues du début de l'année n'ont pas impacter les résultats du frai 2O14.

Pour ce qui concerne le saumon nous retrouvons même un niveau exceptionnel avec 8O juvéniles en moyenne sur les 12 stations inventoriées. Cependant, une des meilleures zones de reproduction reste désespérément vide ou presque : le parcours situé entre Moulin du Bois et le barrage du Drennec. Un mieux toutefois sur cette zone en 2O13 puisque 9 juvéniles y ont été dénombrés.

En liaison avec le syndicat de bassin, opérateur NATURA 2OOO, nous avons demandé l'engagement d'une étude pour tenter de comprendre les raisons de cette situation. Des actions vont être mises en œuvre dans un premier temps pour vérifier s'il n'existe pas un phénomène de sédimentation du substrat. Le passage difficile au niveau de la pisciculture semble à notre avis être une des causes à prendre en compte, de même que la qualité des eaux issue du barrage.

Malgré cette situation sur le cours supérieur, les résultats enregistrés sur l'Elorn depuis 2006 classe notre rivière « au top, puisque les densités de juvéniles oscillent de la catégorie « très bon à exceptionnel ». C'est là bien entendu un sujet de satisfaction mais qui ne constitue qu'une première indication. En effet, ces juvéniles auront encore à franchir bien des obstacles en eau douce, surtout lors de leur très long périple marin à savoir plusieurs milliers de kilomètres avant de revenir adultes, perpétuer l'espèce dans leur rivière d'origine

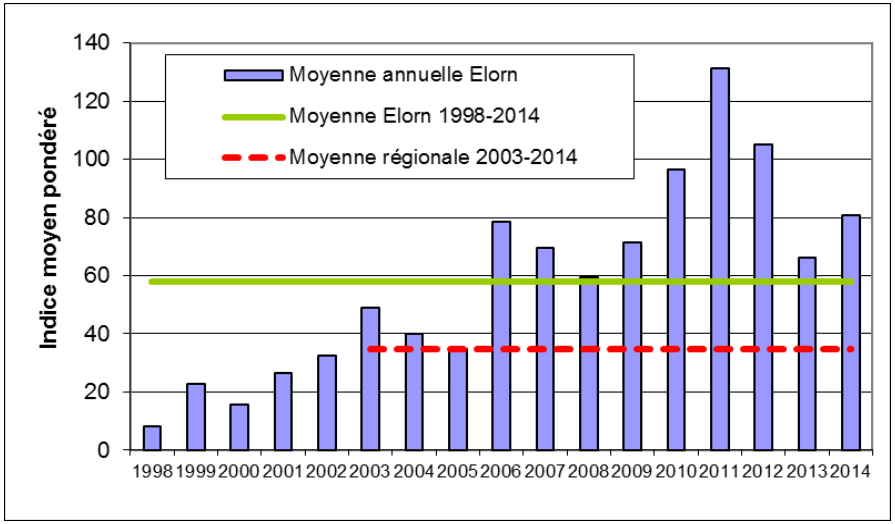

Evolution des contributions des sous-bassins à la production de juvéniles saumon du bassin de l'Elorn entre 1998 et 2014

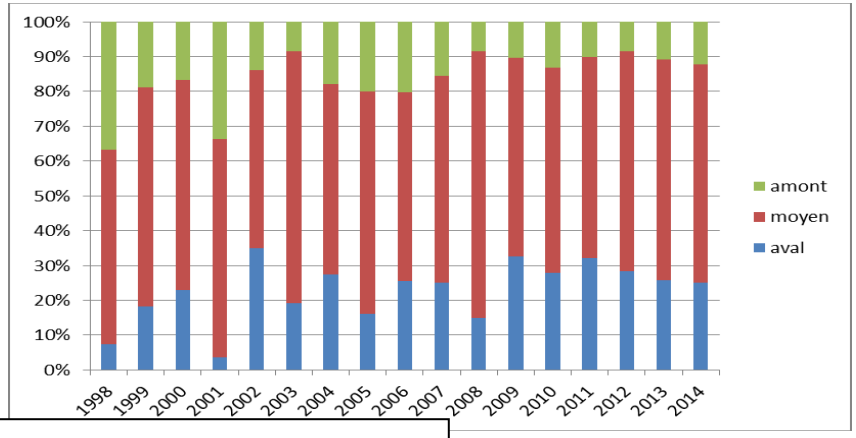

Evolution des indices d'abondances 1998-2014

Année :	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Moyenne :	*9*	*21*	*15*	*25*	*32*	*40*	*40*	*35*	*77*	*70*	*59*	*72*	*96*	*131*	*105*	*66*	*80*

Nombre individus / 5mn

3.1.4. Le comptage des frayères

Depuis trois ans, le comptage des frayères était impossible du fait des débits trop conséquents. Cette année, il a enfin été rendu possible durant le mois de décembre.

Première constatation : une bonne répartition des creusements sur le cours inférieur, le cours moyen et la partie basse du cours supérieur. Bonne fréquentation de la plupart des affluents, à l'exception surprenante du Dour Ar Men Glaz (aucun creusement) et du Justiçou (4 creusements seulement).

A noter la recolonisation enthousiasmante du plus important affluent le Quillivaron, suite à la construction d'une passe par l'entreprise QUEGUINER dans le cadre du SAGE (voir chapitre « continuité écologique »).

A noter enfin l'impressionnante taille de nombreuses frayères qui confirme bien évidemment le pourcentage élevé des poissons de printemps dans la rivière.

Au total : 629 frayères (452 sur l'Elorn et 177 sur les affluents)

DESCRIPTION DES HABITATS PISCICOLES ET ESTIMATION DU POTENTIEL DE PRODUCTION EN SAUMON ATLANTIQUE

Cette étude engagée en 2012 s'est achevée fin 2014 par la production d'un rapport de synthèse et de l'établissement d'une cartographie. Elle a été réalisée dans le cadre du volet « milieux aquatiques et poissons migrateurs » du contrat de plan Etat-Région 2007 2013.

La maîtrise d'ouvrage et la réalisation de l'opération ont été assurées par la fédération des AAPPMA, en collaboration avec l'AAPPMA qui a mobilisé son personnel pour les mesures d'habitats.

Synthèse de ce travail essentiel pour évaluer le potentiel de production du bassin en saumon adultes et contribuer à une meilleure gestion piscicole (notamment quota) :

- surface de production 164 698 m2 d'équivalents radiers-rapides
- production potentielle de 5 212 smolts
- retour moyen annuel 701 géniteurs
- 50 % de la production sur les affluents ;

Le protocole scientifique qui a permis ce travail apparaît particulièrement précis et conforme à la réalité. En effet, sur l'Elorn il a été facile de comparer ces chiffres avec ceux du comptage effectué à partir du système vidéo à Kerhamon depuis 2007. Le chiffre annuel moyen de 701 géniteurs correspond bien à la montaison annuelle moyenne enregistrée par la station pour une fourchette qui varie, depuis 2007, dans une fourchette de 500 à 1400 poissons.

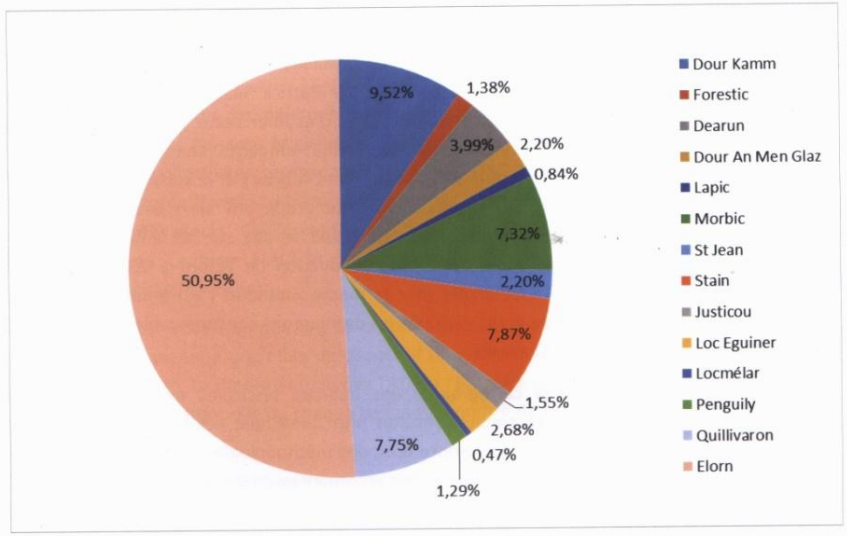

Figure 27 : % surface de production par cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant de l'Elorn

3.2 LA TRUITE

3.2.1. La trappe de comptage du Mougau

Cette trappe est mise en service en novembre/décembre, lors de la période de migration des géniteurs fario qui quittent le lac du Drennec pour venir se reproduire dans le ruisseau du Mougau.

Le comptage de cet hiver aura été le plus faible depuis la mise en place de cet outil de gestion. Seules 34 truites ont été dénombrées (33 en 2012 mais avec échappement).

Difficile d'avancer des certitudes sur ce constat, d'autant que les témoignages de pêcheurs capturant des « farios » sont réguliers. De plus la pêche DCE pratiquée en 2012 par l'ONEMA avait démontré une présence nombreuse de truites fario.

On peut toutefois remarquer que la baisse du nombre de truites remonte à la dernière vidange du lac (2006). On observera également que ce beau ruisseau frayère s'ensable d'année en année, du fait en partie de la destruction des berges par les bovins laissés en liberté dans certaines prairies en amont mais aussi sans doute suite à la destruction des talus dans le secteur.

On peut bien entendu s'interroger sur le devenir des truites dans ce plan d'eau, suite à l'explosion des cyanobactéries. Voir en annexe le dossier présenté lors de l'assemblée générale.

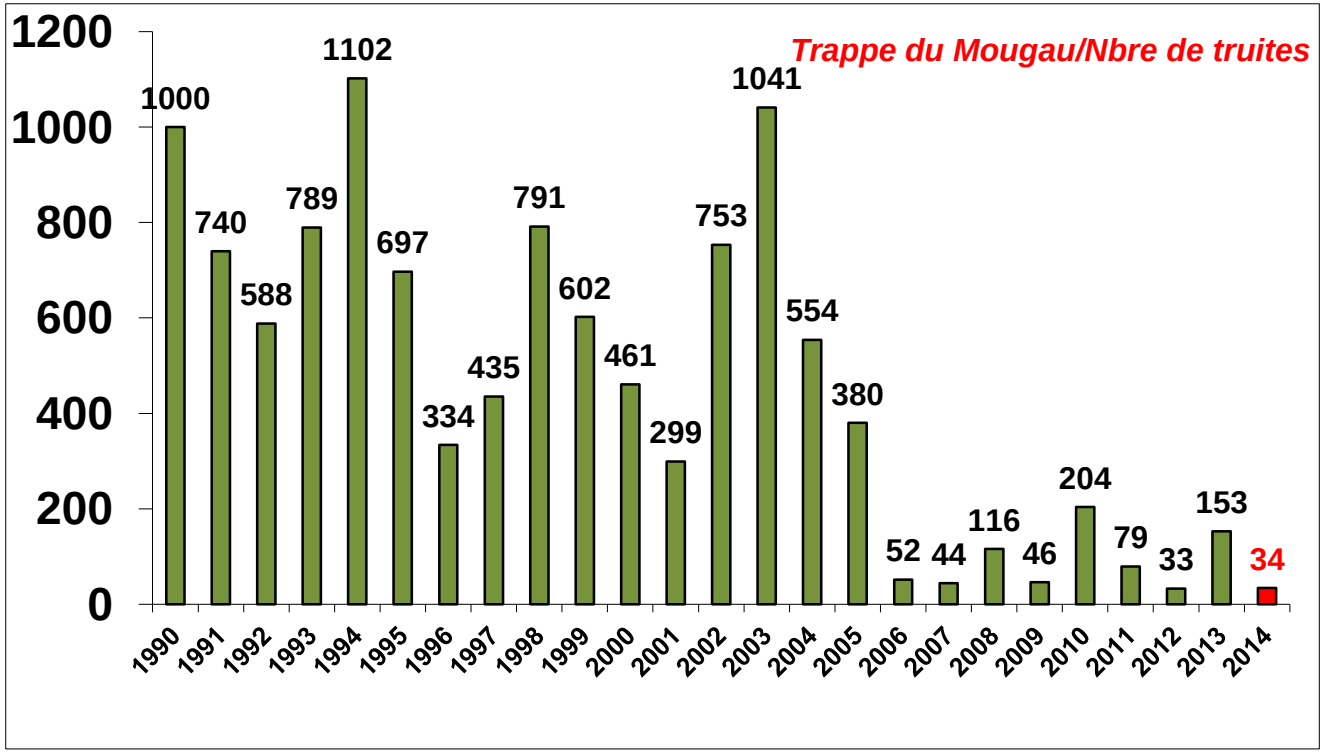

3.2.2. Le RHP (Réseau Hydrobiologique et piscicole)

Le secteur de référence pour l'ELORN se situe en amont de la confluence avec le Morbic (commune de La Roche Maurice) et se trouve inclus dans le réseau de 6OO stations au plan national.

Le protocole est établi sur des critères scientifiques, basés sur la Directive Cadre Européenne (DCE). Cet inventaire se déroule désormais tous les deux ans. La surface inventoriée couvre 937m2.

Code station : 04178000
ELORN à PLOUEDERN

Date : 20/08/2014

Opération : 35480000070

Surface : 937.5 m²

	EFFECTIF PAR CLASSE DE TAILLE						
Classes	ANG	CHA	GOU	LOF	SAT	TRF	VAI
20	0	0	0	0	0	1	10
30	0	1	0	0	0	0	5
40	0	4	0	0	0	0	12
50	0	0	1	1	0	0	11
60	1	0	1	6	0	0	41
70	5	0	1	6	3	1	8
80	10	0	0	12	12	2	2
90	5	0	0	4	10	0	0
100	4	0	0	0	7	0	0
110	2	0	0	0	0	0	0
120	2	0	0	0	0	1	0
130	0	0	0	0	0	1	0
140	4	0	0	0	3	4	0
150	2	0	1	0	2	10	0
160	1	0	0	0	7	2	0
170	1	0	0	0	0	5	0
180	5	0	0	0	0	3	0
190	2	0	0	0	0	2	0
200	3	0	0	0	0	3	0
210	2	0	0	0	0	4	0
220	1	0	0	0	0	0	0
230	1	0	0	0	0	0	0
240	0	0	0	0	0	2	0
250	1	0	0	0	0	1	0
260	1	0	0	0	0	1	0
270	1	0	0	0	0	0	0
280	3	0	0	0	0	0	0
290	1	0	0	0	0	0	0
300	1	0	0	0	0	0	0
320	2	0	0	0	0	0	0
340	2	0	0	0	0	0	0
350	1	0	0	0	0	0	0
370	0	0	0	0	0	0	0
380	1	0	0	0	0	0	0
450	2	0	0	0	0	0	0
600	0	0	0	0	1	0	0
670	0	0	0	0	1	0	0
TOTAL	68	5	4	29	46	43	89

Perspectives 2015

Pour le saumon :

- *Poursuite de la gestion de la station de comptage de Kerhamon (comptage par vidéo compteur), en lien avec la fédération des AAPPMA, aménagement paysager de l'ensemble du site et refonte technique des installations (grilles, système de levage…)*
- *Améliorer la surveillance en lien avec les brigades de gendarmerie, les affaires maritimes, les agents de l'ONCFS et l'ONEMA, en concertation avec la fédération des AAPPMA*
- *Poursuivre le comptage des frayères et participer au programme d'indice d'abondance*

Pour la truite :

- *Participer aux indices d'abondance (CRE Elorn)*
- *Poursuivre la gestion de la trappe du Mougau (amont du Drennec) et obtenir un inventaire piscicole (indice d'abondance) régulier, tant sur l'Elorn que sur le Mougau*
- *Intensifier les pêches au filet pour limiter les espèces invasives dans le lac du Drennec ? Une réflexion à mener après l'inventaire DCE*

Pour les deux espèces, accentuer les actions pour améliorer la libre circulation des migrateurs tant sur l'Elorn que sur les affluents, y compris en amont du Drennec.

4. LES OPERATIONS DE REPEUPLEMENT

Depuis l'instauration du PDPG, les opérations de repeuplement sont réservées aux plans d'eau et aux cours d'eau classés en contexte perturbé.

Compte tenu de la mise en place du programme Drennec/ Brennilis, c'est désormais la fédération de pêche qui prend à sa charge l'empoissonnement du lac du Drennec en truites arc en ciel. La production de truites fario pour le lac restant à la charge de l'AAPPMA. L'apparition des cyanobactéries posera, à terme, la pertinence de ces opérations.

Détails des opérations de repeuplement entre la fermeture 2013 et la fermeture 2014 :

1.Arc en Ciel :

- Lac du Drennec = 15710 (3239 kg)
- Etangs de Plouédern = 190 (78 kg)
- Etangs de Landivisiau = 60 (21kg)
- Etangs de Milin Kerroch (pour l'école de pêche) = 250 (105 kg)

2.Truites fario (souche Mougau) **:**

- Lac du Drennec = 12370 (650 kg)

3.Saumon :

- 9980 smolts + 2650 parrs

5. LE GARDIENNAGE et LE BRACONNAGE

Le braconnage concerne essentiellement le saumon et depuis des années l'AAPPMA répète inlassablement qu'il est vain de parler de gestion des populations de saumon si parallèlement à toutes les actions menées en faveur de cette espèce, menacée à l'échelle de l'atlantique nord, on ne mène pas une véritable politique de lutte contre le braconnage et la tricherie (non déclaration des captures notamment).

Cette situation trouve son origine dans le fait qu'il n'existe pratiquement plus de gardiennage digne de ce nom, de la part de L'ONEMA notamment.

Au delà du manque de civisme qui amène de plus en plus de saumoniers à ne plus déclarer leurs captures le braconnage est bien entendu beaucoup plus grave (grappinage notamment).

En 2O14, de nombreuses AAPPMA bretonnes se sont mobilisées et avec l'appui des fédérations, ont fait remonter des informations précises au plan régional et national, rappelant qu'il est faux d'affirmer que le gardiennage ne fait plus partie de la mission de l'ONEMA.

La pression des AAPPMA semble cependant produire ses effets. Sur l'Elorn, il a été constaté une plus grande présence des gardes de L'ONCFS et de l'ONEMA, ce qui a calmé certains tricheurs. Sur le Goyen des braconniers ont été lourdement condamnés suite à un jugement au tribunal de Quimper.

C'est un bon début mais il faut obtenir de tels résultats partout ou la triche est la règle et que les braconniers soient sanctionnés et mis hors d'état de nuire. On ne peut pas admettre la mise en place d'une réglementation de plus en plus contraignante et laisser dans le même temps une minorité agir illégalement, en tout impunité.

Si un quota est défini scientifiquement sur une rivière c'est en fonction des capacités de production naturelle du cours d'eau. Exploser un quota c'est prendre le risque de mettre à mal le renouvellement de l'espèce dont on sait qu'elle est classée vulnérable à l'échelle de l'Atlantique Nord.

Une démarche est en cours avec la fédération et les AAPPMA « saumons », pour alerter une fois encore, les autorités en charge de la lutte contre le braconnage. C'est la démarche déjà engagée par la fédération des Côtes d'Armor et plusieurs AAPPMA.

S'agissant de la truite la grande majorité des pêcheurs se comporte correctement. Quelques exceptions toutefois au lac du Drennec où nombre de pratiquants ne déclarent pas leurs captures. A signaler le comportement agressif et récurrent de deux pêcheurs vis à vis du garde de la fédération qui fait un travail remarquable sur le site. Loîc APAMON veille et les sanctions sont encore tombées en 2O14, y compris pour défaut de permis (**au total, 11 PV dressés**).

6. ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU

« T*out propriétaire d'un droit de pêche (* le propriétaire riverain), *ou son ayant cause, est tenu de participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques… Il doit effectuer les travaux d'entretien , sur les berges et dans le lit du cours d'eau, nécessaires au maintien de la vie aquatique…* » (Article L.432-1 du Code de l'Environnement).

RAPPEL

6.1. HISTORIQUE

- **Les rivières au début du XXè siècle.**

Les fonds de vallée étaient particulièrement bien entretenus, du fait :

- D'une main d'œuvre rurale abondante,
- de la valeur économique du bois de chauffage,
- de la nécessité d'entretenir les cours d'eau, afin d'assurer le bon fonctionnement des moulins, très nombreux à l'époque (180 en activité à la fin du 19ème sur l'Elorn) d'où l'état « jardiné » du réseau hydrographique et en particulier des rives, le plus souvent dénudées, comme en atteste des photographies de l'époque.

- **Les années 50 : Début de l'abandon des rives.**

L'évolution de l'agriculture, les nouveaux modes de chauffage, la disparition progressive des moulins ont favorisé l'abandon des rives, puis quelques années plus tard, des fonds de vallée.

- **Les années 60 : l'oubli.**

A la fin de la décennie, une grande partie du réseau hydrographique est enseveli sous la végétation. Le lit mineur de l'Elorn est souvent obstrué par des massifs de saules qui y ont pris racine. Ce phénomène est d'autant plus marqué que nos rivières sont de tailles modestes (10 à 20 mètres de large)
Dans les zones lentes, la présence des nombreux embâcles a favorisé l'envasement des fonds.

- **1969 : le renouveau.**

En novembre 1969 à Carhaix, naît l'association ***APPSB*** (1), devenue aujourd'hui ***Eau et rivières de Bretagne***. Dès 1971, ce mouvement prendra racine sur l'Elorn, pour mobiliser et fédérer des centaines de bénévoles, dans le cadre des grands chantiers **RIVIERES PROPRES**

Depuis 1971, ce sont des dizaines de milliers de journées de travail qui ont été effectuées bénévolement. Aujourd'hui encore cette mobilisation, même quelque peu amoindrie, reste une réalité.

Afin de pérenniser ce travail, l'AAPPMA décide en 1982 de créer les 2 premiers postes de « cantonniers de rivière ».

Aujourd'hui l'association qui a employé jusqu'à 9 salariés, n'emploie plus aujourd'hui que 4 salariés. Leurs missions ont évolué dans le temps, même si l'entretien des cours d'eau reste une mission prioritaire.

En 2014, cette structure professionnelle reste encore fragile, du fait du désengagement financier, notamment de l'agence de l'Eau Loire Bretagne sur l'entretien des cours d'eau.

(1) Association pour la protection du saumon en Bretagne et Basse Normandie

6.2. BILAN DES OPERATIONS 2014

Les travaux effectués sous maîtrise d'ouvrage du syndicat de bassin au cours de l'année 2014 marquent la dernière année du CRE (Contrat Restauration Entretien), qui a couvert la période 2009-2014.

L'année 2014 est une année de transition dans l'attente d'un nouveau contrat pluriannuel.

- Elorn : de Kerléo au Drennec + Roudouderch 14 879 m
- Stain (Kerouat à confluence) 7 586 m
- Dour ar men glaz (Danouedel à confluence) 3 906 m
- Virvit 2 314 m
- Quillivaron + ru Lampaul 9 845 m
- St Jean 2 899 m
- Ru de Hengoat 215 m
- Ru du Grinec 1 607 m

TOTAL 43 251 m

- Enlèvement embâcles plus de 30 réalisés (seulement 10 financés)
- Réfection berges (Quillivaron et Elorn) 300 m
- Aménagements piscicoles

L'AAPPMA a réalisé, à l'intention des élus du syndicat de bassin de l'Elorn, un rapport détaillé, sur 42 années de restauration et d'entretien du bassin versant de l'Elorn, destiné à poser la problématique des financements et des perspectives d'avenir pour la structure salariée de l'association.

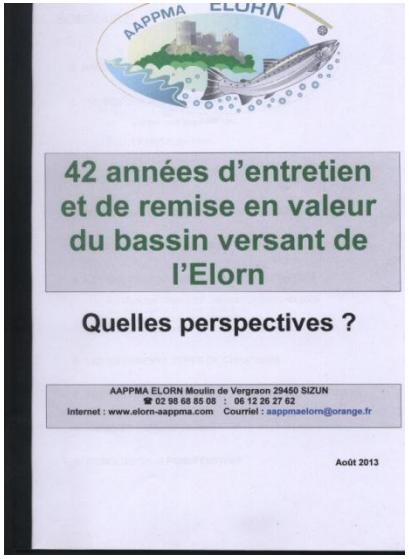

Chantiers du mardi :

Les chantiers du Mardi, ont été maintenus tout au long de l'année, même s'ils ne rencontrent pas un très grand succès, ils ont permis malgré tout de renforcer nos opérations, sous l'encadrement de l'équipe des salariés.

Chantier chasseurs de Sizun

Comme chaque année, dans le cadre de la mise à disposition de nos terrains à la société de chasse de Sizun, un chantier rassemblant chasseurs et pêcheurs s'est déroulé le samedi 1er mars autour de la maison de la rivière.

Beaucoup de gros arbres encombraient ce secteur mais nous avons été bien aidés par Michel PAUL, éleveur de Sizun, équipé de son tracteur.

Grand chantier du 28 JUIN

Depuis 2010, l'AAPPMA organise un grand chantier annuel qui a remporté un franc succès en 2014. Un peu plus de 4O volontaires se sont en effet retrouvés dans la prairie située en amont du pôle des métiers sur la commune de Loc-Eguiner.

L'aide d'une pelle hydraulique a été rendue nécessaire, compte tenu du nombre et de la taille des arbres qui obstruaient le lit, suite aux intempéries hivernales. A noter la présence de plusieurs représentants de l'AAPPMA de St Pol De Léon ainsi que du président de l'AAPPMA de Daoulas.

Chantier BP JEPS

La maison de la rivière participe à la formation du BP JEPS, option Guide de pêche. Dans le cadre de cette formation, une journée de nettoyage de rivières est programmée. Une quinzaine de personnes, encadrée par les bénévoles et les professionnels de l'AAPPMA, ont ainsi procédé à l'entretien de l'Elorn en amont du Drennec, le 27 mars.

En outre, l'AAPPMA a assuré une formation sur l'aspect juridique des pollutions.

Chantiers hivernaux

Une nouvelle fois, il convient de remercier très chaleureusement les bénévoles qui ont œuvré tout au long de l'hiver, dans des conditions très difficiles compte tenu des tempêtes et des crues.

L'équipe de Landivisiau avec Gérard SPONNAGEL, Gilles le BIHAN, le samedi matin et celle de Landerneau, le dimanche matin avec Roland COAT, Alain DOLOU et Jean-Louis COMTE. Au total près de 50 fidèles ont travaillé avec assiduité.

Pour conclure, précisons que l'ensemble de cette mobilisation bénévole 2O14 représente environ 250 journées de travail !

Continuité écologique

Suite aux décisions prises par la CLE dans le cadre du SAGE ELORN il avait décidé d'engager des travaux prioritaires pour assurer la libre circulation des poissons migrateurs. Deux grands chantiers ont été réalisés courant 2O14

Ruisseau du PENGUILLY : sur l'emplacement de l'ancienne usine de pompage et de traitement des eaux le site a été entièrement renaturé, le plan d'eau comblé et le ruisseau reméandré sur 4OO mètres avec la mise en place d'une passe à poissons. Préalablement, une pêche de récupération des poissons a été organisée dans le plan d'eau, avec l'aide d'un pêcheur professionnel et les techniciens du syndicat.

Les travaux ont été réalisés au ¾ mais la pluviométrie automnale a contraint les entreprises a arrêté le chantier qui devrait reprendre en avril mai 2015, sous maîtrise d'ouvrage du syndicat de bassin. Dès la fin du printemps 2O15 cet affluent devrait donc être reconnecté avec l'Elorn.

Le QUILLIVARON : Depuis plusieurs décennies le plus important affluent de l'Elorn était inaccessible aux géniteurs (saumon et truites fario). Cet état de fait est très ancien puisqu'il remonte à l'origine de la zone industrielle.

Après un travail d'étude conséquent, vu la complexité du site à aménager, des travaux importants ont été engagés sous maîtrise d'ouvrage de l'Entreprise QUEGUINER. Les travaux ont été achevés en novembre. Les saumons ont immédiatement réagi puisque 19 frayères ont été dénombrées en amont dès le mois de décembre, preuve de l'efficacité de l'ouvrage. **C'est une reconquête qui constitue la plus grande satisfaction de l'année**.

Après visite de chantier, un petit pré barrage pourrait être réalisé au pied de la passe, pour la rendre plus efficace. La cartographie d'habitats évalue le potentiel saumon du Quillivaron à 54 poissons. Il s'agit là d'une moyenne, c'est à dire qu'en année faste, c'est une centaine de poissons qui peut venir frayer dans cet important affluent. Le potentiel truite quant à lui s'élève à plusieurs centaines de sujets.

A noter qu'il existe des seuils difficiles à franchir en amont qu'il conviendra également d'aménager au plus vite pour libérer totalement le Quillivaron, notamment la prise d'eau du moulin de Lézarazien qui pose régulièrement des problèmes de respect du débit réservé.

SEUIL DU QUINQUIS (limite aval du parcours mouche) : Ce seuil qui formait une chute d'à peine 5O cm a été supprimé sur conseil de l'ONEMA. Les travaux ont été menés sous maîtrise d'ouvrage du propriétaire de la station de jaugeage désaffectée, à savoir la DREAL. Nous avions fait part de nos réserves sur ces travaux mais n'avons pas eu le temps de les faire valoir car l'arasement de ce modeste ouvrage qui ne freinait absolument pas les migrations a été mené tambour battant au cours de l'été et cet important pool à saumon du parcours mouche supprimé. Nous avons souhaité en compensation que l'on restaure les berges fortement dégradées et que l'on assure la mise en place de rochers pour diversifier le secteur qui trouvera alors un intérêt piscicole et halieutique. **Dossier à reprendre en 2O15**.

L'AAPPMA pour sa part, en liaison avec un propriétaire riverain, a aménagé la prise d'eau du **moulin du Gollen à Sizun** pour permettre l'écoulement d'un débit plus conséquent dans la rivière ce qui devrait faciliter la migration sur le cours supérieur, de moins en moins fréquenté par le saumon.

Nous avons également assuré deux interventions sur le **ruisseau de Loc-Eguiner, suppression d'un seuil** qui formait une chute difficilement franchissable et aménagement d'une prise d'eau du moulin de Kerouallon située un peu plus en amont. Enfin, la confluence avec le St Jean a également été aménagée même s'il reste à finaliser les travaux.

Avant…

…Après

Perspectives 2015

- Elaborer avec l'ensemble des partenaires (Syndicat de bassin, Conseil général…) le CTMA pour les 5 années à venir.
- Poursuivre et intensifier les chantiers bénévoles en renforçant les actions sur les objectifs pêche, les aménagements piscicoles et paysagers.
- Répondre favorablement aux demandes des établissements scolaires pour l'organisation de chantiers et l'accueil d'étudiants.
- Maintenir les synergies avec d'autres associations (randonneurs, chasseurs …).
- Finaliser l'aménagement paysager du parc de Kerhamon, en mobilisant la communauté de communes pour créer un couloir vert entre Landerneau et La Roche Maurice.
- Poursuivre la restauration des berges et la création des pools sur le parcours « mouche ».
- Préserver une structure salariée : NECESSITE ABSOLUE POUR ATTEINDRE L'ENSEMBLE DES OBJECTIFS.

7. POLLUTION et ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT

L'année 2014 n'aura pas été marquée par des pollutions lourdes pour nos rivières, à l'exception de l'explosion des cyanobactéries au lac du Drennec.

Ceci ne veut pas dire qu'il ne s'est rien passé au cours de l'année car certains comportements et certaines pratiques perdurent : arasements de talus, traitements chimiques par exemple ! De plus, les projets qui vont impacter notre environnement ne sont pas non plus abandonnés : voie de Lanrinou et autres …

En effet, l'artificialisation du territoire se poursuit et la France perd l'équivalent de la surface d'un département tous les 7 ans sous le bitume et le béton.

Cette situation est d'autant plus inacceptable que sur les zones industrielles un nombre croissant de bâtiments est à l''abandon et que l'on peut parler dans beaucoup de cas d'amorces de véritables friches. Ce gaspillage insensé de l'espace est pourtant une source de nuisance environnementale majeure qui favorise le ruissellement, l'érosion, la perte de biodiversité et bien souvent la dégradation de nos paysages.

20 janvier – Le Lapig à Landivisiau :

Le lundi 20 janvier vers 16h30, l'AAPPMA est informée par la mairie de Landivisiau d'une pollution avec mortalité piscicole sur le Lapig, à hauteur des étangs.

La mortalité est totale sur environ 300 mètres jusqu'au rond point situé en aval. Une pollution limitée dans l'espace. Malgré les analyses, aucune cause n'a pu être clairement déterminée mais cela ressemble beaucoup à une pollution au chlore (javel).

Sur ce ruisseau fortement impacté chaque année (plusieurs fois encore en 2014 en plus de cette pollution), nous avons pu constater, lors de cette pollution, la présence de truites de toutes tailles, ce qui tendrait à démontrer que le milieu s'est amélioré depuis quelques années.

Mercredi 22 janvier 2014 **Le Télégramme** MX

Environnement. Le Lapic victime d'une pollution

Lundi, vers 16 h 30, les policiers municipaux, la mairie, l'AAPPMA et les gendarmes, prévenus d'une pollution, se sont rendus au niveau de l'espace vert du Lapic, où ils ont constaté la mortalité totale des poissons du ruisseau. Le Lapic est un affluent de l'Élorn, dont les eaux alimentent près de 370.000 Finistériens. Des prélèvements d'eau ont été effectués en plusieurs points, et des truites soustraites pour analyses.

Des investigations en cours

Les premières observations montrent que le ruisseau, autrefois souvent pollué, ne l'avait pas été depuis plusieurs années. Elles ont, en effet, permis de constater la présence de classes d'âges différentes, preuves du bon fonctionnement de la reproduction sur ce ruisseau.

La coloration des truites, qui n'avait pas encore été altérée, et l'absence de rigidité cadavérique des poissons (seules les branchies semblent être décolorées) laissent à penser que la mortalité est très récente. Les interrogations sont nombreuses car les adultes viennent de terminer leur période de reproduction (fraie), et la question est de savoir si les œufs survivront.

Les représentants des pêcheurs étaient catastrophés devant l'hécatombe survenue à quelques semaines de l'ouverture de la pêche.

La présence de poissons à des âges différents montre le bon fonctionnement de la reproduction dans Le Lapic.

Investigations et constats

Hier matin, les salariés de l'AAPPMA ont poursuivi leurs investigations, entre l'amont de Kerzuguel (confluence des deux branches du Lapic) et l'Élorn et livré leurs premières observations.

Entre mortalité totale et spécimen sauvegardé

Au niveau de l'étang de Kerzuguel, aucun poisson vivant ou mort n'a été vu. L'étang vidangé est partiellement comblé par de la vase en putréfaction dont s'échappent de grosses bulles. La coloration orangée de l'amont de l'étang et du ruisseau constitue un phénomène nouveau.

De l'arrivée en amont du terrain de tennis au rond-point du Lapic, la mortalité est totale : vairons, truites, chabots, et loches franches (déclarées espèce d'intérêt européen par Bruxelles).

Du rond-point à la confluence de l'Élorn : on retrouve des cadavres de poissons jusqu'à environ 200 m de l'Élorn.

Ensuite, au fur et à mesure de la descente du ruisseau, des truites fario bien vivantes ont été identifiées dans les secteurs les plus profonds.

Pour l'instant, l'origine de cette pollution n'a pas été déterminée.

D'autre part, alors que les salariés de l'AAPPMA ont rempli des dizaines de poubelles de déchets, voilà deux ans, tout est à refaire.

En effet, sacs plastiques, bouteilles de verre et de plastique, cartons, boîtes métalliques de toutes tailles, constituent à nouveau une pollution.

20 février – Le Stain à Sizun :

Lors des travaux d'entretien du Stain à Sizun, les salariés de l'AAPPMA remarque un écoulement de lisier dans le ruisseau. L'origine est rapidement découverte. Il s'agit d'un tas de fumier duquel s'écoulait le lisier. Prévenu, l'exploitant a aussitôt fait le nécessaire pour stopper l'origine de la pollution.

Aucune mortalité n'a été constatée, mais cette pollution démontre que le chemin est encore long et que les comportements et les façons de faire de certains ont du mal à changer.

31 juillet – STEP Landivisiau :

C'est la rupture d'une membrane de la station d'épuration qui a entrainé n écoulement de boue sur le terre plein de la station et par ruissellement l'Elorn, située à quelques mètres. Aucune conséquence sur la rivière, compte tenu des faibles quantités de boue concernées.

Octobre – le Stain à sec :

Le 9 octobre, nous sommes informés par un promeneur que le bief de Quistinit sur le Stain était totalement à sec. Le lendemain, nous constatons que des travaux de remise en état du bief avait été effectués et que le cours d'eau était à sec sur près de … 500 mètres.

La totalité de la faune piscicole et benthique a bien entendu été anéantie. Pour se justifier, le propriétaire, mets en avant la lenteur administrative chargée de délivrer les autorisations de travaux ! Plainte déposée pour cette affaire auprès de la gendarmerie.

Enquêtes publique centrale à gaz de Landivisiau :

L'enquête publique de ce dossier s'est déroulée du 15/09 au 31/10. L'AAPPMA a émis un avis DEFAVORABLE en déposant un moratoire auprès des commissaires enquêteurs.

Entre autres arguments avancés, les incertitudes qui demeurent sur les impacts des lignes électriques, qui traverseront et longeront les cours d'eau, sur les populations de poissons migrateurs.

Une grande partie des dépositions sont disponibles sur le site de GASPARE.

Sur le site retenu pour la construction de la centrale à gaz, les représentants du collectif d'opposition Gaspare, Daniel Davens de Saint-Servais ; Jean-Yves Quénéner de Force 5 ; Gaëlle Martineau du collectif Landivisiau dit non à la centrale ; Émile Turlande de la même association et conseiller d'opposition de Landivisiau. |

8. ANIMATIONS INFORMATION et PROMOTION

Les actions d'animation, d'information et de promotion au sein d'une AAPPMA, en charge de la gestion de rivières à forte valeur patrimoniale (truite fario, saumon atlantique et autres espèces animales et végétales protégées), revêtent de multiples aspects : piscicole, halieutique, environnemental, mais également économique (gestion d'une structure salariée).

Ces missions quotidiennes intéressent, bien entendu, directement nos adhérents pêcheurs, mais au-delà, de nombreux partenaires (associations, élus…) ou encore les scolaires et le grand public.

- **Ecole de pêche :**

Compte tenu des obligations liées à l'encadrement des jeunes et notamment de l'obligation d'être diplômé pour l'animation, l'AAPPMA a confié à la maison de la rivière, qui emploie un guide de pêche diplômé, l'encadrement des jeunes pêcheurs.

Toutefois, le secrétaire Gérard accompagné de J. Louis ont assuré une animation le jour de l'ouverture à Landivisiau, sur les étangs du Lapig. Une douzaine de pêcheurs en herbe ont ainsi pu profiter des bons conseils de nos administrateurs.

- **ANIMATION étudiants BTS GEMEAU de Paris :**

Depuis 3 ans maintenant, 16 étudiants parisiens viennent en voyage d'étude dans la région. Ces étudiants en gestion et maîtrise de l'eau ont visité la pisciculture du Quinquis et la station de Kerhamon.

L'occasion d'appréhender et d'expliquer la problématique « saumon » sur un fleuve côtier armoricain.

Une intervention sur le rôle et les missions d'une AAPPMA leur a également été présentée lors d'une conférence au centre de moulin mer à Logonna-Daoulas.

- **ANIMATION foyer Les Genets d'or de Landivisiau – 9 juillet**

A l'initiative d'une éducatrice de ce foyer et en lien avec la Maison de la rivière, nous avons organisé une après midi découverte de la rivière avec quelques légers travaux d'entretien, pour 6 résidents de ce foyer d'hébergement pour personnes à handicap.

Une expérience enrichissante tant pour ce public que pour les animateurs.

9. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

10.1. Partenaires institutionnels

- **Réunion CAMA**

La cellule d'animation des milieux aquatiques, créée par le Conseil général, s'est réunie le 26 juin à St-Yvi. L'occasion de faire le point sur les orientations de la collectivité départementale et des autres financeurs, par rapport à ces milieux : entretien, aménagements, financements …

- **Réunion des partenaires éducation à l'environnement à Pont L'Abbé – 19 novembre**

Cette rencontre annuelle initiée par le Conseil général permet l'échange d'expérience dans le domaine de l'animation et de l'éducation à l'environnement.

- **SAGE ELORN**

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau a été élaboré et voté après trois années d'un travail considérable entre toutes les parties prenantes. L'un des objectifs, c'est loin d'être le seul, est de parvenir à l'objectif 21 mg/l de nitrates en 2O2I au niveau de Pont ar Bled.

Ces actions multiples sont portées par le syndicat de bassin et concernent souvent l'AAPPMA. Pour en savoir plus, consulter le site **www.syndicat-bassin-elorn**.

- **NATURA 2000**

Le site NATURA 2OOO Elorn s'étend du Lac du Drennec jusqu'à la rade de Brest, estuaire compris (soit environ 23OO hectares. Pour en savoir davantage, consulter le site **natura-2OOO-riviere-elorn**.

La problématique absence de frayères sur le cours supérieur a fait l'objet d'une étude, évoquée précédemment au sujet des indices d'abondance de juvéniles saumons. La mise en place de capsules d'incubation dans ce secteur aura pour objectif d'évaluer le taux de survie des juvéniles de saumon (et sans doute de truites) à différents stades de leur développement.

- **Rencontres avec les élus de la vallée**

Suite aux élections municipales du printemps, les dirigeants de l'AAPPMA ont pris contact et obtenu des rendez vous avec les nouveaux élus de la vallée.

Ces rencontres ont été l'occasion de rappeler les missions de l'association, de faire part de nos préoccupations, d'évoquer la problématique de l'entretien de la rivière et des emplois à l'AAPPMA, de relancer nos projets et d'échanger sur divers dossiers comme par exemple le projet de route de Lanrinou.

Le 16 Juin : Rendez-vous avec Mme FORTIN, Maire de La Roche Maurice, vice présidente de la communauté de communes de Landerneau et conseillère régionale,

Le 1O juillet : rencontre avec M. MOYSAN, Maire de Bodilis et président de la communauté de communes de Landivisiau,

Le 11 juillet : Rendez-vous M. GROSJEAN, nouveau président du syndicat de bassin ainsi qu'un rendez vous terrain le 25 juillet (visite de la pisciculture du Quniquis et de la trappe de Kerhamon),

Le 24 juillet : Rendez-vous avec M. LECLERC, Maire de Landerneau et président de la communauté de communes,

Le 20 décembre : Rendez-vous avec Mme CASSU adjointe au Maire de Plouédern pour faire le point sur le projet de sentier autour des étangs de Plouédern : quel avenir pour ces plans d'eau ?

Après une réunion au Conseil général à Quimper avec Mme Chantal SIMON-GUILLOU, une visite de terrain dans la vallée de l'Elorn a été organisée avec des techniciens du service environnement et du service des routes pour faire un état des lieux paysagers le long de la route Landerneau/Landivisiau, envisager les actions à mener pour résorber des points noirs et mettre en valeur les sites les plus emblématiques. Il a également été proposé une opération de collecte des déchets qui jonchent les fossés tout au long de ces voies de communication. Pour des raisons de sécurité il semble que cette action soit difficile à mettre en œuvre…

10.2. Partenaires associatifs

- **Maison de la rivière :**

Les liens sont évidents avec l'association qui gère la Maison de la rivière. C'est désormais la maison de la rivière qui anime l'école de pêche, compte tenu des obligations légales d'encadrement qui s'imposent désormais.

Précisons encore une fois que l'activité pêche à partir du bassin de l'Elorn génère des retombées non négligeables par l'accueil de nombreux touristes pêcheurs, venus des 4 coins de France.

- **Eau et rivières de Bretagne, AE2D, GASPARE, SEAUS, COLLECTIF LANRINOU, SEPNB :**

Ce sont là des collaborations très actives depuis plusieurs années, tant en ce qui concerne des actions juridiques communes que des mobilisations face à des projets qui nous paraissent inutiles et dommageables pour notre environnement.

A noter notre participation au colloque à RENNES, le 10 décembre, organisé par ERBZH sur le thème du « Droit au service de la protection des eaux ».

- **Fédération des AAPPMA et Bretagne Grands Migrateurs** :

Nombreuses réunions avec la fédération et relations suivies et assidues sur plusieurs dossier : Grand Lac Intérieur, station de Kerhamon, communication dans le cadre de la revue...

www-observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr

10. DIVERS

COMMUNICATION :

Le site Internet est très apprécié. Plusieurs milliers de connexions en 2O14, auxquelles il faut ajouter les contacts via le lien de la fédération départementale. Nous nous attachons à délivrer une information régulière dans la page « ACTUS ».

Nous tenterons de privilégier encore plus la mise en ligne de clichés pour illustrer nos articles. Par ailleurs, nous maintenons bien entendu la publication de notre dépliant annuel délivré avec la carte de pêche. Enfin, chaque année nous réalisons un rapport d'activités complet que nous transmettons à tous nos partenaires en formule papier.

Collaboration UBO/AAPPMA :

En 2013, un enseignant de l'UBO de Brest a souhaité intégrer un volet Milieux aquatiques, dans la formation d'un nouveau diplôme de MASTER « gestion et conservation de la biodiversité ».

Cette animation a été complétée par une intervention à l'UBO sur les actions de l'AAPPMA le 15 décembre. Afin de compléter la formation de ces étudiants, une pêche électrique sera réalisée au printemps 2015 sur les secteurs aval du Stain et du Dearun.

Cette collaboration tripartite AAPPMA/FEDERATION/UBO se poursuivra à l'avenir car le travail réalisé pourra compléter d'autres actions de suivi sur l'état des rivières.

Vol des véhicules de l'association

Au chapitre des faits divers, après le vol conséquent de matériel en avril 2013, ce sont les deux véhicules de l'AAPPMA qui on été dérobés dans la nuit du 23 au 24 février. Les véhicules n'ont pas été retrouvés. Certes l'assurance a couvert le préjudice mais il n'empêche que ces vols é répétition sont pour le moins difficiles à vivre.

Vol de smolts au Quinquis

Toujours à la rubrique des vols, la pisciculture du Quinquis a été visitée dans la nuit du 27 au 28 mars et quelques centaines de tacons ont été dérobés.

11. REMERCIEMENTS

Enfin, pour clore ce bilan, l'AAPPMA tiens comme chaque année à remercier ceux qui apportent leur aide pour la réalisation des missions quotidiennes de l'association :

Le Syndicat de bassin de l'Elorn, dans le cadre du programme CRE (Contrat Restauration Entretien) dont il a assuré la maîtrise d'ouvrage durant la période de ce programme 2009/2013.

Le Conseil Général du Finistère pour son importante contribution au titre de l'entretien des cours d'eau et également son aide aux missions d'éducation à l'environnement que nous menons.

Les communes de la vallée qui nous accordent une subvention : ***COMMANA LOCMELAR LAMPAUL-GUIMILIAU LANDIVISIAU PLOUGOURVEST PLOUDIRY PLOUEDERN LA MARTYRE LANDERNEAU LA ROCHE MAURICE SIZUN.***

Merci également :

- aux adhérents qui par leur cotisation participent au financement de l'association,
- à l'ensemble de la presse : Le Télégramme, l'Ouest-France, France3 IROISE, France Bleu Breizh Izel et la presse halieutique, car sans elle, que saurions-nous des réalités de terrain ?
- à tous ceux qui nous aident à assurer la veille environnementale sur le bassin versant de l'Elorn.

Enfin, il faut saluer le travail conséquent des brigades de gendarmerie de la vallée qui sont aujourd'hui les principaux intervenants sur des faits de pollution et de braconnage. Leur disponibilité et leurs actions ont encore été déterminantes en 2014 pour traiter les affaires de pollution évoquées dans ce rapport.

RAPPEL : Lorsque notre AAPPMA perçoit 1 €uro d'aide, elle injecte de 8 à 10 € dans le circuit économique.

12. ANNEXES

- **Coupures de presse** (non exhaustives)
- **Courriers et documents divers**
- **Bilan financier 2014**

GLOSSAIRE

ABPM : Association bretonne pour la pêche à la mouche

AAPPMA : ***Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique***

APPSB : ***Association pour la protection du saumon en Bretagne***

BP JEPS : ***Brevet professionnel jeunesse éducation populaire et sportive***

CAMA : ***Cellule d'animation des mileiux aquatiques***

CLE : ***Commission Locale de l'Eau***

CRE : ***Contrat restauration entretien***

DDTM : ***Direction départementale des territoires et de la mer***

DOCOB : ***Document d'objectifs***

ONEMA : ***Office national de l'eau et des milieux aquatiques***

ONCFS : ***Office national de la chasse et de la faune sauvage***

PDPG : ***Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles***

PLAGEPOMI : ***Plan de gestion des poissons migrateurs***

PNRA : ***Parc naturel régional d'Armorique***

RHP : ***Réseau hydro biologique et piscicole***

SAGE : ***Schéma d'aménagement et de gestion des eaux***

SDAGE : ***Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux***

TAC : ***Total autorisé de captures***

BTS GPN : ***Brevet de technicien supérieur Gestion et protection de la nature***